



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission du développement*

---

**2012/2166(DEC)**

19.2.2013

## **AVIS**

de la commission du développement

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget des huitième, neuvième et dixième Fonds européens de développement pour l'exercice 2011  
(COM(2012)0435 - C7-0223/2012 - 2012/2166(DEC))

Rapporteur pour avis: Thijs Berman

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission du développement invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. est préoccupé par le fait que, pour la deuxième année consécutive, la Cour a constaté que les paiements du Fonds européen de développement étaient affectés par un niveau significatif d'erreur, ce à un degré notablement supérieur qu'en 2010 (en effet, en 2011, le taux d'erreur le plus probable estimé s'élevait à 5,1 %, en hausse sensible par rapport à 2010, où il s'établissait à 3,4 %); constate que les paiements relatifs à des projets effectués en faveur d'organisations internationales s'avèrent particulièrement problématiques, 58 % des opérations testées de cette nature étant affectées par des erreurs; est préoccupé par le fait que bon nombre de ces erreurs n'ont été détectées ni par des audits externes, ni par les contrôles effectués par la Commission, fait révélateur de faiblesses dans les systèmes de contrôle et de surveillance d'EuropeAid; invite instamment la Commission à étudier les causes de ces erreurs et à prendre des mesures correctives pour les éradiquer;
2. s'inquiète des déficiences persistantes sur le plan de l'efficacité (avec 40,3 % d'interventions examinées qui rencontrent des problèmes), de l'efficacité (43 %) et de la durabilité (46 %) des projets et des programmes en cours en Afrique subsaharienne<sup>1</sup>, révélées par des évaluations sur le terrain réalisées par des experts indépendants; relève que des préoccupations similaires relatives aux résultats concernent la mise en œuvre dans les Caraïbes, où le pourcentage total de projets enregistrant de bons voire de très bons résultats a chuté, passant de 74,6 % en 2009 à 72,9 % en 2010 puis à 61,5 % en 2011<sup>2</sup>, ainsi que dans la région Pacifique, où une proportion substantielle de programmes ont subi des problèmes de mise en œuvre<sup>3</sup>;
3. constate que, en raison de retards affectant la passation de marchés concernant des programmes d'infrastructure de grande envergure et de la retenue de paiements au titre de l'appui budgétaire, les engagements individuels et les paiements ont été respectivement inférieurs à 13 % et à 16 % en 2011 par rapport aux prévisions; exprime une nouvelle fois la vive inquiétude que lui inspire la faiblesse du taux d'engagement de l'enveloppe régionale du 10<sup>e</sup> FED (31 %)<sup>4</sup>, alors qu'il ne reste que deux ans avant la fin de la période de programmation; encourage la Commission à tâcher d'assurer la bonne exécution financière de cette enveloppe et à tirer les enseignements des retards actuels pour la prochaine période de programmation;
4. relève que la Cour des comptes a estimé que la plupart des ordonnateurs nationaux des pays bénéficiaires des FED s'acquittaient de leurs tâches en-deçà des critères prescrits en matière de gestion financière; invite instamment la Commission à intensifier son

---

<sup>1</sup> Document de travail de la Commission sur le rapport annuel 2012 sur les politiques de l'Union européenne en matière de développement et d'aide extérieure et leur mise en œuvre en 2011. Bruxelles, le 6.8.2012. SWD(2012)0242 final, p. 67.

<sup>2</sup> Idem, p. 90.

<sup>3</sup> Idem, p. 113.

<sup>4</sup> Réponse à la question 49: "Décharge 2011 à la Commission: questions écrites adressées au commissaire Piebalgs. Audition du 18 décembre 2012".

assistance technique et ses efforts de formation afin d'améliorer les capacités de surveillance et de supervision des ordonnateurs nationaux;

5. se félicite de l'introduction du manuel de gestion financière pour renforcer la connaissance que les contractants et les bénéficiaires ont des règles de l'Union en matière de gestion financière et d'éligibilité; invite instamment la Commission à améliorer encore la gestion des procédures de passation de marchés, en définissant clairement les critères de sélection et en documentant mieux le processus d'évaluation, et à renforcer la qualité de la supervision des conventions de financement, afin de réduire le nombre élevé d'erreurs découvertes dans les paiements relatifs aux projets;
6. comprend que la relative faiblesse du taux des décaissements correspondant aux paiements au titre de l'appui budgétaire du FED en 2011 est une conséquence directe d'une évaluation plus approfondie du respect par les gouvernements des pays partenaires des critères d'admissibilité et/ou des indicateurs de performance, qui a conduit la Commission à retenir des versements pour un total de 200 000 000 EUR dans seize pays ACP lorsque des progrès insuffisants au regard des objectifs prédéfinis ont été constatés; salue la nouvelle approche de l'appui budgétaire de l'Union<sup>1</sup> présentée en octobre 2011, qui contribue à renforcer les mécanismes de responsabilité nationale dans les pays ACP;
7. se félicite que la Commission s'engage<sup>2</sup> à proposer l'intégration du FED dans le budget pour 2020, à l'expiration de l'accord de Cotonou; espère que la Commission honorera cet engagement et prendra les mesures qui s'imposent pour faciliter l'incorporation du FED dans le budget de l'Union à partir du CFP de l'après 2020; estime que, compte tenu de la crise budgétaire et économique actuelle, le risque que la budgétisation du FED entraîne une baisse du niveau global de financement pour la coopération avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) est, pour l'heure, trop élevé; soutient donc que, si la budgétisation est envisagée pour le CFP 2014-2020, celle-ci doit impérativement s'accompagner du virement de la totalité de la dotation financière du FED proposée par la Commission (d'un montant de 30 300 000 000 EUR en prix 2011)<sup>3</sup> dans la rubrique 4 et qu'en aucun cas elle ne doit servir de prétexte à une réduction des plafonds globaux de dépenses de l'action extérieure de l'Union en général, et de l'aide au développement en particulier;
8. se félicite de l'engagement pris par la Commission d'aligner les droits de contrôle du Parlement concernant le FED sur ses droits de contrôle concernant le budget général de l'Union, en particulier en ce qui concerne l'instrument de coopération au développement; presse la Commission de présenter sans délai des propositions concrètes à cette fin et d'entamer un dialogue afin d'établir les modalités précises du futur contrôle du Parlement sur la prise de décision stratégique en matière de FED.

---

<sup>1</sup> La future approche de l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers. Bruxelles, le 13.10.2011. COM(2011)0638 final.

<sup>2</sup> Un budget pour la stratégie Europe 2020. Bruxelles, le 29.6.2011. COM(2011)0500 final, p. 24.

<sup>3</sup> Un budget pour la stratégie Europe 2020. Bruxelles, le 29.6.2011. COM(2011)0500 final, p. 6.

## RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

<b>Date de l'adoption</b>	19.2.2013
<b>Résultat du vote final</b>	+: 24 -: 0 0: 1
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Thijs Berman, Michael Cashman, Ricardo Cortés Lastra, Nirj Deva, Leonidas Donskis, Mikael Gustafsson, Filip Kaczmarek, Michał Tomasz Kamiński, Miguel Angel Martínez Martínez, Gay Mitchell, Norbert Neuser, Jean Roatta, Birgit Schnieber-Jastram, Michèle Striffler, Alf Svensson, Keith Taylor, Eleni Theocharous, Patrice Tirolien, Anna Záborská
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Philippe Boulland, Agustín Díaz de Mera García Consuegra, Enrique Guerrero Salom, Isabella Lövin, Gesine Meissner, Bart Staes
<b>Suppléant (art. 187, par. 2) présent au moment du vote final</b>	George Lyon